

Réforme des taux IBOR : L'essentiel de la réglementation BMR

En 2014, le **Conseil de Stabilité Financière** a initié des travaux en vue de réformer le calcul des **taux interbancaires (Risk Free Rate)**
En Europe, c'est via la **Règlementation Benchmark (BMR)** que la réforme est menée.

Le contexte



2 octobre 2019

Première publication de l'**€STR** (Remplace l'EONIA)



1^{er} janvier 2022

Entrée en application officielle du **Règlement Benchmark**



A savoir



350 Trillions

Valeur estimée des produits financiers lié aux cours des **indices IBOR**

Pour quels objectifs ?



Contrôler

les conflits d'intérêt éventuels dans la communication des taux de référence

Fiabiliser

la valeur des taux de référence en basant le calcul sur le réel et non sur le déclaratif

Limiter

les risques et possibilités de manipulation du taux de référence

Protéger

le consommateur qui est indirectement concerné par les fluctuations

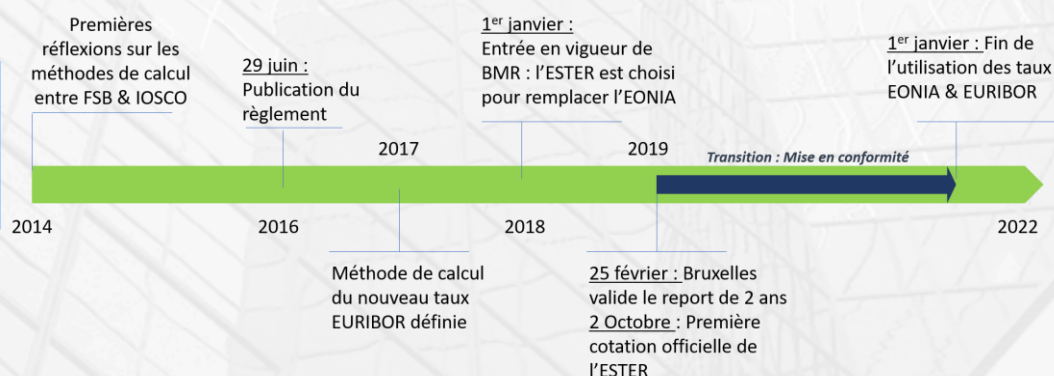


Assurer la transparence et la robustesse du système

Dans quels délais ?



Initialement, l'entrée en vigueur était prévue pour le 1^{er} janvier 2020, la BCE a accordé un **délai de 2 ans** aux institutions financières pour se mettre en conformité, portant l'échéance au 31 décembre 2021



Réforme des taux IBOR : impacts et challenges



Le **décalage** accordé pour la mise en conformité ne doit pas décaler le démarrage des travaux. La première action à prendre étant **l'analyse d'impacts** afin de **prioriser les chantiers**.
Se saisir de la réforme **en amont**, réduira vos risques de mise en œuvre.



Les impacts

Commercial

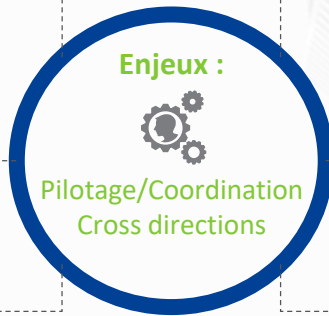
Renégociation des contrats en cours
Analyse d'impact sur l'offre produit (pricing...)
Stratégie de migration par clients

Financier

Fiscalité
Valorisation des instruments dans le bilan
Modèles de gestion des risques

Juridique

Documentation contractuelle
Nouvelles obligations
Revue des templates contrats



Processus opérationnels

Communication des taux
Référentiel titres, back to back, netting,
trading des RFR...

IT

Paramétrage des SI
Migration de données

Communication

Vis-à-vis des clients
En interne
Conduite du changement

Votre To Do !

Anticiper

→ Une Gouvernance et une équipe dédiée

Agir

→ Plan de remédiation
Coordination des équipes

Analyser

→ Les chaînes de valeur impactées
Les instruments & contrats concernés
Les risques associés

Communiquer

→ En interne & Externe

Les banques centrales ont déjà travaillé au changement **des taux déclarés vers les taux basés sur un panel de transactions réelles**.
Ainsi chaque devise aura son nouveau taux

| Initial | EONIA | GBP LIBOR | USD LIBOR | CHF LIBOR | JPY LIBOR |
|------------------------|-------|-----------------|-----------|-----------------|---------------|
| Autorité de régulation | ECB | Bank of England | FED of NY | Swiss Nat. bank | Bank of Japan |
| Nouveau | ESTER | SONIA | SOFR | SARON | TONAR |

Vous souhaitez en savoir plus ou simplement échanger sur le sujet, contactez nous !



DAMIEN GOURIO

Managing Partner
+33 06 14 37 03 82
dgourio@brettevilleconsulting.com



GAUTHIER SADOULET

Directeur CIB
+33 06 24 63 73 60
gsadoulet@brettevilleconsulting.com